EKITOUR
Voyager responsable

Nouveau Regard sur nous...

l'alternative URBAINE
BORDEAUX
Si vous changiez de regard sur la ville ?

Best Western

les oiseaux de passage
le droit au voyage

EKITOUR
Voyager responsable

L'ALTERNATIVE URBAINE / BEST WESTERN / LES OISEAUX DE PASSAGE / EKITOUR

Vous présentent une autre façon de voyager
En sortant des habituels sentiers touristiques,
prenez le temps de découvrir
des personnes, des lieux, des histoires....

BORDEAUX

#SLOWTOURISME
#TOURISMEDURABLE
#NOUVEAUREGARD

EKITOUR - 6 bis rue Albin Haller – ZI République 2 - 86000 POITIERS - tel 05.49.47.73.13 - ekitour@gmail.com - Immat. n° IM086110003 - RCP MAIF n°3280543P

Bordeaux Alternatif

4 jours / 3 nuits

Votre programme

Et si la belle n'était pas si endormie ? Partez en immersion dans le Bordeaux authentique. Découvrez l'histoire populaire de la ville marquée par son fleuve et son activité portuaire. Remontez le fil de l'eau et des époques pendant 4 jours en explorant ses quartiers à travers le regard de ses habitants

JOUR 1 - Bienvenue à Bordeaux

L'hôtel Best Western Grand Hotel***

À 10 minutes à pied de la cathédrale Saint-André et à 15 minutes des quais rénovés de la capitale girondine, le **Best Western Grand Hôtel Français** se distingue par son classicisme.de À 10 minutes à pied de la cathédrale Saint-André et à 15 minutes des quais rénovés de la capitale girondine, le **Best Western Grand Hôtel Français** se distingue par son classicisme.
Cet établissement, le plus ancien hôtel de Bordeaux en activité, fut aussi le premier à être récompensé du label écologique Écolabel. Fruit de travaux de rénovation et d'une philosophie écoresponsable, il marie modernité, classicisme et convivialité

Déjeuner et transfert libre à l'hôtel

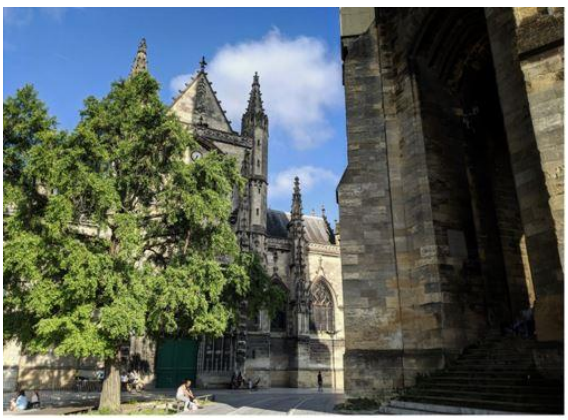

- **De 14h30 à 15h/15h15**

Thé à la menthe traditionnel partagé en terrasse sur la place Saint-Michel (André-Meynard) par un éclaireur urbain et encadrée par un accompagnateur (bénévole habitant du quartier)

Bordeaux Alternatif

4 jours / 3 nuits

● **De 15h30 à 17h30**

Balade alternative "Des ruelles aux fossés : Saint-Michel aux cent visages animé par un éclaireur urbain.

1h30 de balade / 30 min de visite dans le Musée d'Aquitaine

De la porte Neuve au Musée d'Aquitaine, des ruelles de Saint Michel aux anciens fossés de la ville, Vincent et Tite vous plongeront dans l'esprit de ce quartier où l'art rencontre l'histoire. Ce sont des générations d'hommes et de femmes issues de multiples immigrations qui font parler les pierres. Avec les mutations et rénovations d'aujourd'hui, elles donnent toujours au quartier un cœur fait de labeur, de partage, de fantaisie et de solidarité.

Dîner libre et nuit à l'hôtel

JOUR 2- Sur l'autre rive

Petit déjeuner à l'hôtel

Le deuxième jour, traversons la Garonne pour débarquer sur la rive droite à la découverte de la Bastide. Terres viticoles, puis berceau de l'industrie au XIXème siècle, ce quartier connaît aujourd'hui un nouveau souffle. Flânez le long des berges au milieu des espaces verts, contemplez le plus beau panorama sur la façade XVIIIème classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, et visitez Darwin, ancienne caserne désaffectée éco-réhabilitée en en lieu culturel et durable.

●**De 10h à 10h30 /** Café d'accueil sur la place Stalingrad - Bienvenue sur la rive droite (par un éclaireur urbain et un encadrant de l'association

EKITOUR - 6 bis rue Albin Haller – ZI République 2 - 86000 POITIERS - tel 05.49.47.73.13 - ekitour@gmail.com - Immat. n° IM086110003 - RCP MAIF n°3280543P

Bordeaux Alternatif

4 jours / 3 nuits

● **De 10h45 à 12H30 /** Balade alternative “La Bastide côté Queyries” animée par un éclaireur urbain

Découvrez le patrimoine historique, végétal et ouvrier des quais de Queyries et des quartiers environnants. Autrefois réputés pour leur vin au goût fruité, aujourd'hui quais aménagés, ils sont le symbole du renouveau de la ville ouverte sur son fleuve. Il vous faudra aussi vous aventurer sur les terres de l'ancienne caserne Niel et ses fresques de street art pour comprendre l'histoire de ces terres industrielles.

1h30 de balade
Jauge de 15 promeneurs maximum (si le contexte sanitaire le permet)

● **De 13h à 14h30 / Déjeuner**

2 formats possibles :

-Au sein de Darwin écosystème - produits locaux et bière bordelaise

-En format pique-nique sur les quais de Queyries, les paniers basés sur des produits locaux seront livrés à vélo, produits locaux par des jeunes en difficulté en démarche de réinsertion professionnelle par la cuisine

- Après-midi / Découverte de l'écosystème avec Bienvenue en coulisses

Sur près de 20.000 m2 au sein des bâtiments éco-rénovés d'une ancienne caserne militaire, la caserne Niel, Darwin déploie une programmation mixte. On y trouve des bureaux partagés, espaces de coworking, pépinière de start-up engagées, commerces responsables dont le plus grand restaurant bio de France, skatepark, club nautique, street art, ferme urbaine, recyclerie, lycée d'enseignement alternatif. Vous découvrirez les secrets du lieu, vous saurez tout de son histoire, son intégration au quartier et sa transformation qui en fait aujourd'hui un laboratoire de transition et de développement d'alternatives citoyennes et solidaires.

Durée 1h30
Jauge de 20 personnes maximum (si le contexte sanitaire le permet)

Dîner libre et nuit à l'hôtel

EKITOUR - 6 bis rue Albin Haller – ZI République 2 - 86000 POITIERS - tel 05.49.47.73.13 - ekitour@gmail.com - Immat. n° IM086110003 - RCP MAIF n°3280543P

Bordeaux Alternatif

4 jours / 3 nuits

JOUR 3 - Bordeaux tourné vers l'extérieur

Petit déjeuner à l'hôtel

Le 3ème jour, nous poursuivons notre balade le long de la Garonne en suivant son fil en direction de l'Océan. Et c'est là que nous découvrirons le Bordeaux portuaire, industriel et populaire du XXème siècle. Le quartier de Bacalan porte en lui les grands événements de l'Histoire du siècle dernier. Cette histoire en fait un quartier à l'identité bordeluche bien trempée. C'est une réelle immersion dans ce quartier ouvrier chaleureux et en plein renouveau que nous vous proposons.

>Matin - Balade dans le quartier Bacalan jusqu'à la frontière de Claveau

Nous vous emmènerons sur les traces de l'ancienne vie portuaire de Bacalan à la frontière de Claveau...Entre la Grande Histoire du XXème siècle à Bordeaux et les petites anecdotes du quartier avec ses histoires de Héros de guerre et de héros du quotidien. De l'ancienne raffinerie de sucre Saint-Rémy à la cité jardin rénovée, en passant par la légendaire Cité Lumineuse et les berges de la Garonne...C'est bel et bien un voyage qui vous conduira de l'important passé ouvrier du quartier à un présent solidaire.

Durée 1h30/45
Jauge maximum de 15 personnes

Déjeuner au Garage Moderne, rue des étrangers - Ateliers et cantine associative

Vestige d'un passé industriel intense et chargé, le bâtiment du Garage Moderne ne représente qu'une infime surface des immenses complexes dont il a fait partie. L'histoire industrielle du quartier a longtemps été dominée par Dyle Bacalan, spécialisé en effet dans les constructions métalliques. Aujourd'hui, le bâtiment est investi par l'association le Garage Moderne et propose des ateliers associatifs pour réparer sa voiture ou son vélo, une cantine et un espace culturel et d'expression artistique.

Après-midi libre et nuit à l'hôtel

JOUR 4 - MATINEE LIBRE ET DEPART

Après le petit-déjeuner retour vers votre ville d'origine, possibilité de transfert vers la gare ou l'aéroport et d'organiser votre acheminement retour

EKITOUR - 6 bis rue Albin Haller – ZI République 2 - 86000 POITIERS - tel 05.49.47.73.13 - ekitour@gmail.com - Immat. n° IM086110003 - RCP MAIF n°3280543P

Bordeaux Alternatif

4 jours / 3 nuits

LE TARIF

540€/personne

Le tarif comprend

- 3 nuits en chambre double à l'hôtel 3* Best Western Grand Hotel***
- Les tickets transport 72h illimités
- Formule petit déjeuner
- Les déjeuners du J2 et J3
- La taxe de séjour
- Les visites mentionnées au programme
- La pochette voyage
- La carte Loisirs Ekitour avec assistance rapatriement

Le tarif ne comprend pas

- Les déjeuners et dîners non mentionnées
- Les pourboires et dépenses personnelles
- Les pré et post acheminements jusqu'à Bordeaux et les transferts jusqu'à votre hébergement (nous contacter)
- Les pourboires et dépenses personnelles
- L'assurance annulation +15€

l'alternative URBAINE BORDEAUX
Si vous changiez de regard sur la ville ?

Best Western

les oiseaux de passage le droit au voyage

EKITOUR
Voyager responsable

INFORMATIONS GENERALES

● *Le présent devis est établit sous réserve de constitution d'un groupe minimal de 2 personnes.*
● *De manière générale, de part les équipements de l'hébergement ainsi qu'en raison du programme prévu, ce séjour est déconseillé aux personnes à mobilité réduite.*
● *Ekitour propose pour ses séjours des assurances annulation/résolution en option.*
Si le client refuse de contracter ces assurances, il reconnaît, cependant, avoir été pleinement informé de l'importance de cette couverture d'assurance et du conseil formulé, pour tous les participants, d'en être muni avant le départ. Le détail des frais de résolution appliqué par Ekitour est indiqué dans les conditions générales de vente
● *Les conditions de règlement sont les suivantes : 35% d'acompte à la commande, et le solde 30 jours avant le départ.*
Ekitour accepte les moyens de paiement suivants :
espèces, chèques bancaires, chèques ANVC, virements bancaires
(BANQUE CREDIT MUTUEL, IBAN : FR7610278364170001098460124, BIC : CMCCIFR2A).
● *Pour un séjour de trois mois maximum, les ressortissants français doivent être en possession d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité. Les cartes nationales d'identité françaises (CNI) délivrées à des personnes majeures entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'atteste de cette prorogation. Les autorités italiennes ont accepté officiellement cette prorogation. Toutefois, de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de préférer l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.*
● *Aucun vaccin particulier n'est obligatoire. Il est conseillé de mettre à jour les vaccinations habituelles : diphtérie-tétanos-poliomyélite, ainsi que rubéole, oreillons, et plus particulièrement rougeole (chez les enfants de moins d'un an et les femmes enceintes notamment).*
● *Selon le Ministère des Affaires Etrangères, aucune région du monde ni aucun pays ne peut être considéré comme étant à l'abri du terrorisme. A ce titre, toutes les destinations proposées sur notre site internet peuvent être considérées comme des destinations à risque, tant au titre d'actes terroristes qu'au titre de défaillances climatiques. Ces évènements, indépendants de notre volonté, ne sauraient engager la responsabilité de EKITOUR. Toutes les informations complémentaires peuvent être consultées sur le site internet du Ministère des Affaires Etrangères : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html*

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 tels que transposés dans le code du tourisme :
● *Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.*

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.
Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. EKITOUR est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.
En outre, comme l'exige la loi, EKITOUR dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle(s) deviendrai(en)t insolvable(s).

● *L'organisateur et le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.*
● *Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires, au maximum 7 jours avant le départ.*
● *Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.*
● *Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait l'annule, les voyageurs peuvent obtenir remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.*
● *En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.*
● *Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.*
● *Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.*
● *L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant*
● *Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. EKITOUR a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès du FMS de l'UNAT. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (FMS/UNAT : 8 rue César Franck, 75015 PARIS – France ; fms@unat.asso.fr ; 01.47.83.21.73) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'organisateur*
[Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=501DC0DFCB428D78C3F07B0FC43B04D1.tplgfr31s_1?cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=20180701]

Assurance Voyage

Allianz

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Allianz IARD - Entreprise d'assurance immatriculée en France

Numéro d'agrément : 542110291

Produit : Police « Assurance Voyage Multirisque avec Assistance»

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le produit Assurance Voyage est destiné à garantir les dommages subis par l'assuré avant et pendant le voyage ainsi que les frais restés à sa charge. Le produit peut inclure des prestations d'assistance aux personnes, des garanties en cas d'annulation du voyage, la garantie bagages, la garantie frais d'interruption de séjour ainsi que le versement d'une indemnité en cas d'accident corporel selon les modalités du contrat d'assurance souscrit.

Qu'est-ce qui est assuré ?

Les garanties et services ont des plafonds de remboursement différents, indiqués au contrat.

L'assuré peut être couvert par une ou plusieurs des garanties et services suivants :

Garanties d'assurance :

- Annulation Tout sauf : Frais d'annulation du voyage consécutifs à un événement aléatoire non connu au moment de la conclusion du contrat, empêchant l'assuré de voyager.
- Annulation Périls dénommés : Frais d'annulation limités à un certain nombre de cas tels que maladie, accident, décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille, perte des papiers, licenciement ou convocation devant un tribunal
- Perte ou vol des bagages.
- Frais d'interruption de séjour. Remboursement des frais de séjour déjà réglés ainsi que des prestations du séjour non utilisées suite à rapatriement de l'assuré.
- Responsabilité civile à l'étranger.
- Accidents de voyage / Individuelle accident.
- Retard d'avion ou de train

Prestations d'assistance :

- Assistance rapatriement et remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger.

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les frais médicaux engagés en France Métropolitaine et dans les Départements d'Outre-mer,
- ✗ L'annulation pour convenance personnelle.

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions :

- ! Les conséquences et/ou événements résultant de la grève, d'un attentat ou d'un acte de terrorisme.
- ! Les dommages résultant des épidémies, des catastrophes naturelles et de la pollution.
- ! La faute intentionnelle de l'assuré.
- ! La pratique du sport à titre professionnel ou de certains sports tels que l'alpinisme, la plongée sous-marine et le parachutisme.
- ! Les maladies ou accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement ou d'une hospitalisation entre la réservation du voyage et la souscription du contrat.
- ! Les complications de grossesse au-delà du 6ème mois.
- ! Le vol des bagages et effets personnels laissés sans surveillance.
- ! Les affections bénignes pouvant être traitées sur place.
- ! Les dommages résultant de l'usage d'un véhicule terrestre à moteur.
- ! La défaillance de l'organisateur du voyage ou de la compagnie aérienne.

Principales restrictions :

- ! Une somme indiquée au contrat peut rester à la charge de l'assuré (franchise).
- ! Pour les objets précieux, bijoux, appareils de reproduction du son et/ou de l'image et ordinateurs portables, l'indemnité versée ne peut excéder 50% du montant de la garantie, dans la limite du plafond indiqué au contrat.
  Ces objets ne sont garantis que sous condition de vol avec effraction ou en cas de vol avec agression et menaces et dûment déclaré à une autorité compétente.

Où suis-je couvert(e) ?

✓ Les garanties d'assurance et/ou les prestations d'assistance souscrites s'appliquent dans le monde entier.

Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non-garantie :
A la souscription du contrat :

- Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat.

En cas de sinistre :

- Déclarer, dans les conditions et délais impartis, tout sinistre susceptible de mettre en jeu l'une des garanties et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre,
- Demander l'accord préalable de l'Assistance avant d'engager des frais.
- Informer des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou en partie auprès d'autres assureurs, ainsi que tout remboursement que l'assuré reçoit suite à sinistre,
- En cas de vol, déposer plainte auprès des autorités compétentes et fournir l'original de ce dépôt.

Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont payables auprès de l'assureur ou de son représentant à la souscription.
Les paiements peuvent être effectués par carte bancaire, chèque, mandat et virement.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La durée du contrat correspond à la durée des prestations vendues par l'organisateur du voyage.
Sauf disposition contraire prévue au contrat, la durée de la garantie ne peut excéder 3 mois à dater du jour du départ en voyage.
La garantie « Annulation » prend effet à la date de souscription du contrat et expire le jour du départ en voyage (à l'aller).
Les autres garanties prennent effet le jour de départ prévu et expirent le jour du retour prévu.

Comment puis-je résilier le contrat ?

S'agissant d'un contrat temporaire, celui-ci ne peut pas être résilié.
Le contrat prend fin au plus tard au terme du voyage.